

Plan de Mobilité Entreprise
Conseils et bonnes pratiques

BUS

TXIK
TXAK

ÉCO
CONDUITE

NAVETTE
FLUVIALE

TXIK
TXAK

TRAIN

AUTO-
PARTAGE

TXIK
TXAK

VÉLO

TXIK
TXAK

Établissements privés
Zones d'activités
Collectivités

engageons-
nous!

TXIK
TXAK

Les mobilités
du Pays Basque

Sommaire

- Un Plan de Mobilité, c'est quoi ? p.3
- Des avantages pour les entreprises et leurs salariés p.4
- Le Plan de Mobilité en 4 étapes p.5

Certaines données et informations de ce guide sont issues du document
Un Plan de Mobilité dans mon entreprise,
disponible sur le site : www.reseauactionclimat.org rubrique «nos publications.»

Un Plan de Mobilité, c'est quoi ?

Qu'est ce qu'un Plan de Mobilité ?

Un **Plan de Mobilité d'Entreprise (PME)**, c'est un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements liés à l'activité d'un établissement (ou groupe d'établissements) en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

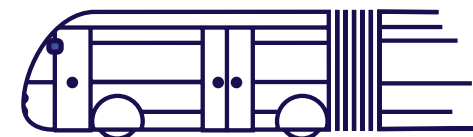
Depuis le 1^{er} janvier 2018, toute entreprise située sur le périmètre d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU)* et regroupant plus de 100 salariés et collaborateurs sur un même site doit en être dotée. Cette obligation est issue de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, adoptée le 17 août 2015, qui fixe pour la France l'objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % en 2030 par rapport à 1990 afin de lutter contre le dérèglement climatique.

* Un Plan de Déplacements Urbains (PDU) est un document de planification de la politique de déplacements. Il fixe ainsi sur le territoire de la Communauté Pays Basque et de la Ville de Tarnos les orientations d'aménagement et de services pour les 10 années à venir.

Chaque entreprise est représentée par un référent qui participe aux réunions, transmet les informations et suit la mise en œuvre des actions. En mutualisant les moyens, les ressources et les efforts, un **Plan de Mobilité Inter-Entreprises (PMIE)**

permet à des petites entreprises de bénéficier de services de mobilité qu'elles n'auraient pas pu mettre en place seules. Un Plan de Mobilité Inter-Entreprises permet d'intervenir sur la mobilité à une échelle plus large, celle d'une zone d'activité par exemple, pour réaliser un diagnostic partagé, analyser les problématiques et apporter des solutions globales aux salariés, clients, collaborateurs des différentes entreprises situées sur un même territoire (un plan multi-sites peut regrouper des entreprises d'un même groupe ou d'une même branche, disposant de plusieurs sites).

Un même plan pour
plusieurs entreprises



Des avantages pour les entreprises et leurs salariés

- 1 Une augmentation du pouvoir d'achat par la réduction des frais de déplacement domicile-travail.
- 2 Une réduction du temps perdu dans les embouteillages et dans la recherche de stationnement.
- 3 Une diminution de la fatigue, du stress, des accidents qui participe à l'amélioration de la qualité de vie au travail.
- 4 Une optimisation des places de stationnement qui favorise l'accessibilité du site pour les salariés mais aussi pour les clients, les visiteurs et les fournisseurs.
- 5 Des économies liées aux déplacements professionnels et au parc de voitures de service.

Économiques / sociaux / environnementaux

- 6 Un renforcement du dialogue social entre la direction, les collaborateurs et les syndicats.
- 7 Une meilleure préservation du territoire par la diminution des nuisances sonores, de trafic routier, de pollution atmosphérique.
- 8 Une valorisation de l'image de l'entreprise par le développement d'un engagement commun.
- 9 Une valorisation individuelle de participer à une démarche citoyenne.

Exemples d'actions mises en place

Après l'enquête, le diagnostic et les ateliers de concertation, l'équipe projet « Plan de Mobilité » a travaillé sur un plan d'actions dans le respect des enjeux sociétaux et en tenant compte des spécificités de notre entreprise. Nous avons identifié 21 actions à mettre en place dans les 3 années à venir, entre autres : améliorer la circulation piétonne, adopter une organisation du travail qui favorise le covoiturage et l'usage des transports en commun.

Laurent Davin,
Directeur entreprise Boncolac

Le Plan de Mobilité en 4 étapes



- L'identification de places de stationnement privilégiées réservées au covoiturage.
- L'aménagement d'un point d'arrêt sur une ligne du réseau de transports publics ou l'adaptation des horaires des circuits avec ceux de l'entreprise.
- La création de garages vélos sécurisés.
- Des forums mobilité en entreprise pour présenter les différents modes adaptés à chacun.

Étape 1

Préparer et piloter le projet

- Désigner un comité de pilotage
- Définir les objectifs et les publics visés
- Organiser le déroulement de la démarche en identifiant des moyens financiers

Nous avons veillé à associer, au sein de notre comité de pilotage, des compétences techniques diverses (RH, juridique, informatique et communication) et un représentant du personnel. Les membres sont aussi représentatifs de nos 3 sites, de la diversité des statuts et même de l'approche vis-à-vis de la mobilité. Nous avons également, dès le début, associé le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour et la Mairie de Bayonne, le tout orchestré par un chef de projet mandaté par la direction générale de notre organisme.

Laurence Dartiguelongue,
Directrice Habitat Sud Atlantic



À cette étape :

le service Conseil en Mobilité vous accompagne en vous aidant à identifier les personnes à associer au projet, à établir un planning et mettant à votre disposition des documents de présentation.



Étape 2

Réaliser le diagnostic des déplacements de l'entreprise

- Collecter les informations via une enquête de mobilité
- Analyser et restituer les pratiques de mobilité



À cette étape, dans la mallette Plan Mobilité Entreprise :

un modèle de lettre d'information, une version papier et numérique de l'enquête adaptée à votre établissement, la fiche diagnostic, des données cartographiques.

Lors de l'élaboration de notre Plan de Mobilité, nous avons estimé les déplacements domicile-travail à environ 500 T de CO² par an, soit 25 % de nos émissions totales. Notre société est certifiée Iso 14001 et Iso 50001, c'est un Usage Énergétique Significatif. Nous avons mis en place des actions pour réduire cet impact, notamment à partir du télétravail, du co-voiturage ou encore des transports verts.

Jean-Marc Abbadie,
Directeur des ressources humaines, Epta France

Étape 3

Élaborer le plan d'actions

- Définir les objectifs pour optimiser les déplacements à court et moyen termes
- Établir un catalogue d'actions
- Prioriser les actions (concertation)
- Élaboration du budget



À cette étape, dans la mallette Plan Mobilité Entreprise :

des fiches pratiques pour animer les ateliers de concertation et des fiches « pistes d'actions ».

L'atelier élargi du Plan de Mobilité Marracq a réuni des représentants des établissements pilotes, l'agence urbanisme (AUDAP), le conseil d'architecture (CAUE), des habitants du quartier, des associations ainsi que des techniciens de la mairie, de la Communauté d'agglomération et du Département. De quoi croiser les regards et élaborer un plan d'actions réaliste, réalisable et cohérent.

Étape 4

Mettre en œuvre et suivre le Plan de Mobilité

- Organiser la mise en place des mesures
- Communiquer et sensibiliser
- Évaluer les actions
- Pérenniser la démarche

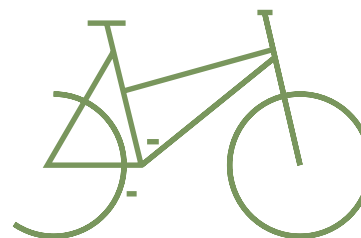


À cette étape, dans la mallette Plan Mobilité Entreprise :

une grille d'évaluation et suivi, une enquête à mi-parcours, des échanges réguliers avec le chef de projet.

À la suite de différentes actions menées depuis 2018 dans le cadre du Plan de Mobilité du CHCB, nous avons constaté (enquête d'évaluation de mars 2019) que la part modale des autosolistes avait baissée de 10 %, un résultat encourageant qui nous pousse à poursuivre nos actions.

Françoise Perez,
Directrice adjointe Centre Hospitalier de la Côte Basque



Le saviez-vous ?

Le budget de votre entreprise doit prendre en compte :

- le coût annuel de l'entretien du stationnement,
- le coût des véhicules de service (assurance, entretien, carburant, etc.),
- le coût des déplacements professionnels (carburant, péage des autoroutes et stationnement),
- le coût des accidents de trajet (majoration forfaitaire, arrêt de travail).

Tous frais confondus la voiture coûte 0,30€ par km. Faites vos comptes !

Tout salarié qui souhaite emprunter les transports en commun bénéficie d'une prise en charge de son abonnement par son employeur à hauteur de 50 %.

La Communauté et son Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour proposent une aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique. Sont éligibles à cette subvention les habitants du Pays Basque et de la Ville de Tarnos.



Syndicat des Mobilités Pays Basque - Adour
Service Conseil en Mobilités & Nouvelles Mobilités
Tel. 05 59 44 77 61
txiktzak@communaute-paysbasque.fr



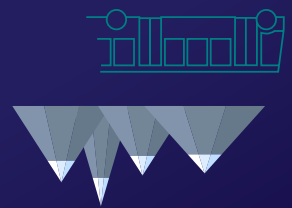
Fresa guziak barne, autoak 0,30€-ko Egizu kontu!

- aparlagunua mantentzeko kostua urtean,
- Zerbitsu ibilgailuen kostua ibilgailuen kostua (asurantzua, mantenua, errengaila, etab.),
- laneko joan-etorrien kostua (errengaila, autobideetako ordainlekuek eta aparkeak),
- ibilbide istripuen kostua (prezio finkoaren emendatzea, lan geldialdia).

Zure enpresaren mugikortasun aurrekontuak ondoko hauek kontutan hartu behar ditu:

Euska
Elkargoak eta Mugikortasunen sindikatuak Ipar Euskal Herri-Aturri dirulaguntza bat eskaintzen dute bizikleta elektriko baten erosteko. Ipar Euskal Herriko eta Tarnoseko bizitaleek dirulaguntza hau eska dezakete.

Euska
Eplagetzailiak beregain hartzen du, garratio publikoa erabili nahi duten langile ororen abonamendu kostuaren %50a.



Ipar Euskal Herri - Aturri Mugikortasunen Sindikatua
Mugikortasun Ahoikularitza Zerbitzua & Mugikortasun Berrak
Tel. 05 59 44 77 61
txiktzak@communaute-paysbasque.fr

